

AVIS PUBLIC

Projet de Règlement numéro 2017-17 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Beauharnois et abolition des règlements numéros 2014-02 et 2016-08 traitant du même sujet

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beauharnois qui se tiendra le 6 février 2018 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 2017-17 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Beauharnois et abolition des Règlements numéros 2014-02 et 2016-08-1 traitant du même sujet.

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Ville de Beauharnois et ce, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1).

Ce code énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite de tout membre du conseil municipal de la ville en pareille matière ainsi que les sanctions quant aux manquements. Parmi ces valeurs, les suivantes doivent être énoncées :

- L'intégrité des membres du conseil, l'honneur rattaché à leurs fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, les employés et les citoyens, la loyauté envers la municipalité et la recherche de l'équité.

Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la Ville de Beauharnois situé au 660, rue Ellice, bureau 100 à Beauharnois, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Beauharnois, ce 24 janvier 2018.

Manon Fortier, greffière